

## **Avis préfectoral de vigilance**

En raison des conditions climatiques, la Préfecture communique l'information ci dessous :



PREFET DU LOIRET

Préfecture  
Cabinet  
Service Interministériel  
Régional des Affaires  
Civiles et Economiques de  
Défense et de la Protection Civile

LE PREFET DU LOIRET

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
du département

AFFAIRE SUIVIE PAR : M<sup>ME</sup> MURIEL PLOTTON  
TÉLÉPHONE : 02.38.81.40.01  
COURRIEL : [muriel.plotton@loiret.gouv.fr](mailto:muriel.plotton@loiret.gouv.fr)  
BOITE FONCTIONNELLE : [pref-defense-protection-civile@loiret.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@loiret.gouv.fr)  
RÉFÉRENCE : K:\SIDPC\ÉVÉNEMENTS\FEU\_CHAUME\_FORET\2017\2017\_06\_19\_COURRIERS\_MAIRES.ODT



ORLÉANS, LE 20 JUIN 2017

**OBJET :** VIGILANCE : tir de feu d'artifices / sécheresse

En raison des conditions météorologiques actuelles (temps sec, vent, sécheresse...), j'attire votre attention sur les tirs de feux d'artifices du 13 et 14 juillet dans vos municipalités.

Vous devrez prendre toutes les précautions utiles pour assurer la sécurité des personnes et la prévention des incendies. J'émetts en liaison avec le SDIS les recommandations suivantes en matière de sécurité et de prévention des incendies :

- s'assurer que la zone de tir soit débarrassée de toutes herbes sèches et broussailles ;
- prévoir un moyen de lutte contre l'incendie sur le pas de tir (extincteurs, jet d'eau à proximité ...)
- disposer d'un moyen d'alerte afin de prévenir rapidement les sapeurs-pompiers en cas d'incendie
- veiller à ce que l'accès réservé aux véhicules soit dégagé pour leur permettre une intervention efficace ;
- surveiller les retombées des feux notamment en pleine campagne.

Pour l'utilisation par des particuliers d'engins pyrotechniques à usage privé, les recommandations sont identiques, néanmoins dans ce contexte de sécheresse, les tirs de mortier à usage privé sont déconseillés.

De plus, une attention particulière doit également être exercée lors de certaines activités et habitudes du quotidien : avoir toujours une source d'eau à proximité d'un barbecue, veiller à jeter les mégots de cigarette bien éteints à la poubelle...

Je compte sur votre extrême vigilance.

Le service de la protection civile ainsi que le SDIS, en copie de ce courrier, se tiennent à votre disposition.

Pour le Préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet